

34010 - Création et réhabilitation d'aires d'accueil des gens du voyage

SDAGV - Proposition d'attribution d'une subvention pour la création de l'aire de grand passage des gens du voyage de la Communauté de Communes du Pays Rhénan située à DRUSENHEIM

CP/2020/057

Service chef de file :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention départementale à la Communauté de Communes du Pays Rhénan pour la création d'une aire de grand passage d'une capacité de 100 places à Drusenheim.

Lors de sa réunion du 15 octobre 2001, le Conseil Général a décidé d'attribuer une aide financière aux Communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale pour la création des aires de grand passage. Cette subvention représente 30% du coût hors taxe des travaux plafonnée à 11 500 €. Cette disposition a été reconduite lors de la réunion du Conseil Départemental du 13 décembre 2018 (CD/2018/077).

L'aire de grand passage correspond à un terrain sommairement équipé qui permet de recevoir des grands groupes de gens du voyage en période estivale. Elle n'est pas ouverte à l'année et répond au passage et non à l'accueil pérenne.

Le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Bas-Rhin 2019-2024, adopté le 31 juillet 2019, a reconduit les prescriptions du schéma précédent en termes de dispositifs d'accueil des grands passages, à savoir :

- une aire de 80 places à Wissembourg ouverte en 2008, inutilisée car mal située,
- une aire de 160 places sur l'Eurométropole à Eschau, ouverte en 2013, dans un format initial de 80 places et étendue en 2018,
- une aire de grand passage à Benfeld, sur la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, de 125 places,
- une aire de grand passage de 100 places sur le Communauté de Communes du Pays Rhénan, en cofinancement avec la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Le projet d'aire de grand passage a été approuvé le 17 décembre 2018 par le Conseil de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

La réalisation de l'aire de grand passage de Drusenheim permettrait aux Communautés de Communes du Pays Rhénan et du Pays de Niederbronn-les-Bains, qui cofinancerait le projet, de se mettre en conformité avec les prescriptions actuelles du schéma

départemental, d'ici la réévaluation de ce dernier prévue en 2021. Son aménagement, son entretien et sa gestion seraient réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays Rhéna.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rhéna, on relève 55 stationnements de gens du voyage sur la période 2012 à 2019, dont 17, l'été dernier. La création de cet équipement à Drusenheim permettrait à la fois de répondre à la demande et de mettre fin à une partie des stationnements illicites.

L'aire de grand passage serait située sur le ban de Drusenheim en direction de la Commune de Rohrwiler, en bordure de la RD 429. D'une surface de 2 hectares, elle offrirait une capacité d'accueil de 100 places.

Les aménagements se résumeraient à un terrain compacté et enherbé pour le stationnement des caravanes, une voirie d'accès, une alimentation en eau, issue d'un puits, et en électricité répartie en 5 points, ainsi qu'un éclairage public à l'entrée du site. L'aire de grand passage serait ouverte en cas de besoin et ne nécessite pas une gestion au quotidien ou à l'année.

Le coût total de l'opération est estimé à 475 392,00 €. Elle serait cofinancée par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, comme prévu au SDAGV, à hauteur de 95 078,40 €, la même somme étant investie par la Communauté de Communes du Pays Rhéna. L'Etat participerait à hauteur de 273 735,20 € dans le cadre de la Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR).

Le montant de la subvention départementale susceptible d'être accordée à la Communauté de Communes du Pays Rhéna est de 30% du coût H.T. plafonnée à 11 500 €.

Il est donc proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 11 500€ pour la réalisation du projet.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
GDUVOYAGE	G2018-2021 GENS DU VOYAGE	110 000 €	55 000 €	11 500 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 11 500 €, représentant 30% du coût H.T. plafonnée à 11 500 € pour la création de l'aire de grand passage des gens du voyage de Drusenheim.

Strasbourg, le 30/01/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY